

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DU C. I. O.

avec les représentants des Comités olympiques nationaux

les 15 et 16 avril 1953, à l'Hôtel El Prado, Mexico

La Commission exécutive: MM. Avery Brundage, président; Lord Burghley et le Prince Axel. Absents et excusés: MM. A. Massard, vice-président, colonel Scharroo.

Procès-verbal: le chancelier.

Traduction: M^{me} R.-C. de Moroyta.

LISTE DE PRÉSENCE

List of presence *Lista de presencia*

COMMISSION EXÉCUTIVE:
(Executive Committee)
(Comision ejecutiva)

Président: M. Avery Brundage
Membres: Lord Burghley
S. A. R. Prince Axel de Danemark
S. E. Mohamed Taher.

COMITÉS OLYMPIQUES NATIONAUX:
(National Olympic Committees)
(Comités olímpicos nacionales)

Allemagne	Grèce
Antilles néerlandaises	Guatemala
Argentine	Hongrie
Australie	Italie
Autriche	Japon
Bésil	Luxembourg
Bulgarie	Mexique
Canada	Pérou
Chili	Philippines
Colombie	Porto-Rico
Cuba	Roumanie
Danemark	Tchécoslovaquie
Etats-Unis d'Amér.	Venezuela
Finlande	Yougoslavie
Grande-Bretagne	

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion par le président.
2. Discussion générale sur la réduction du programme des Jeux olympiques.
3. Discussion générale sur les Jeux de la XV^e Olympiade à Helsinki et propositions éventuelles en vue du perfectionnement des Jeux futurs.
4. Discussion générale sur les méthodes employées pour le financement des équipes olympiques dans les différents pays.
5. Discussion générale sur l'introduction d'une nouvelle règle garantissant que les C. N. O. recevant une aide gouvernementale soient indépendants et autonomes.
6. Discussion générale sur la proposition de ne pas admettre au sein des C. N. O. toutes organisations ou dirigeants intéressés au sport professionnel.
7. Discussion générale sur la règle proposée tendant à interdire aux athlètes professionnels ainsi qu'aux directeurs de stades ou d'établissements sportifs d'être membres des C. N. O.
8. Discussion générale sur les Jeux de la XVI^e Olympiade à Melbourne.
9. Discussion générale sur les VII^{es} Jeux olympiques d'hiver à Cortina d'Ampezzo.
10. Discussion générale sur la protection du terme « olympique » et sur les emblèmes olympiques.
11. Discussion générale sur la règle proposée tendant à interdire toute démonstration ou réunion politique pendant la période des Jeux.
12. Discussion générale sur la proposition tendant à remplacer les hymnes nationaux par un hymne olympique spécial lors de la remise des médailles.
13. Discussion générale sur la proposition d'annoncer dans tous les programmes et brochures des Jeux qu'il n'existe aucun classement par points et par pays.
14. Discussion générale sur la proposition d'éliminer tous les sports d'équipes (colonel Scharroo et autres membres du C. I. O.).
15. Discussion générale sur la publicité à entreprendre en faveur du mouvement olympique et sur la question de l'amateurisme en général.
16. Discussion générale en vue de l'établissement d'un bilan des réunions tenues avec les fédérations internationales et les C. N. O.
17. Discussion générale sur le problème de l'amateurisme dans le sport du football.
18. Discussion générale sur la proposition tendant à restreindre le nombre de managers et d'accompagnateurs dans chaque sport.
19. Discussion générale sur la suggestion de réserver les compétitions d'art aux étudiants, ou tout au moins qu'une limite d'âge soit fixée afin d'encourager les arts parmi la jeune génération.
20. Discussion générale pour l'élaboration d'une règle évitant la remise de cadeaux aux athlètes victorieux ou à leurs familles.

21. Après les Jeux de 1948, l'art. 45 des règles olympiques a été revu; il y est stipulé que seuls les C. N. O. sont compétents pour engager les athlètes aux J. O., et que les engagements doivent également être contresignés par les fédérations nationales du pays respectif. S'il survient une controverse dans le pays, il existe toujours un droit d'appel auprès du C. I. O. Si des doutes subsistent quant à l'interprétation de cette règle, elle devrait être revue à nouveau.
22. L'art. 25 des règles stipule que tous les C. N. O. doivent compter *autant que possible* parmi leurs membres des représentants de toutes les fédérations nationales de leur pays dont les sports figurent au programme olympique. Il existe quelquefois des raisons péremptaires pour lesquelles une fédération nationale ne saurait être représentée au sein du C. N. O.
23. Discussion générale sur la proposition d'éliminer les épreuves pour femmes.
24. Propositions des comités nationaux olympiques et discussion générale.

SÉANCE DU 15 A VRIL 1953.

M. *Brundage* souhaite la bienvenue à MM. les délégués et est heureux de voir la grande famille olympique réunie pour la première fois en Amérique. Il propose qu'à l'instar des réunions que la C. E. tient avec les fédérations internationales, de telles séances soient convoquées aussi régulièrement à l'avenir afin de permettre aux C. N. O. d'exprimer leur point de vue. Le président fait remarquer qu'il a introduit le système de circulaires, qui sont envoyées régulièrement aux C. N. O. Ce système sera poursuivi à l'avenir.

Réduction du programme des Jeux.

Le président exprime le point de vue du C. I. O. sur ce sujet. Il fait comprendre aux délégués l'importance de ce problème, qui ne peut trouver une solution aussi rapidement. Il est important donc que l'avis des C. N. O. soit librement exprimé. Le président énumère brièvement les diverses propositions qui lui ont été soumises ces derniers mois.

M. *von Frenckell*, en tant que président de la commission de réduction du programme, donne le point de vue de son comité. Il cite quelques exemples d'abus qui se sont passés aux derniers Jeux d'Helsinki. (Journalistes, photographes, officiels, athlètes remplaçants: dont 951 n'ont pas pris part aux Jeux!) Il réprouve le système de l'attribution de médailles aux athlètes ayant participé dans un sport à des épreuves individuelles et à des épreuves de sports d'équipes, tout en n'ayant réalisé qu'une seule performance.

Ce système concerne spécialement les sports de la gymnastique, de l'escrime, du cyclisme, du tir et de l'équitation. Cela implique aux organisateurs une trop grande distribution de médailles. M. *von Frenckell* passe en revue toutes les questions susceptibles d'être étudiées ici, afin d'alléger le programme des Jeux, sans qu'il soit nécessaire pour autant d'éliminer certains sports. De nouveaux sports devraient pouvoir être pris en considération, sous certaines conditions. Ainsi, un nouveau sport pourrait être accepté s'il est pratiqué dans vingt pays et si dix pays au moins s'inscrivent. La commission est en faveur du maintien de la participation des femmes aux Jeux. Finalement, il pense que nous pourrions réduire le programme en supprimant certains détails superflus. Le président fait remarquer que le rapport présenté aujourd'hui n'est que préliminaire. En tenant compte des suggestions qui seront émises ici, ainsi qu'à la session du C. I. O., la commission présentera un rapport final en 1954 à Athènes.

Lord *Burghley* estime, en ce qui concerne la presse, que les C. N. O. sont seuls à pouvoir juger de l'attribution de billets pour la presse à l'occasion des Jeux.

M. *Wilwerz* (Luxembourg) est d'avis que l'on devrait supprimer les médailles et les classements par équipes, lorsqu'il s'agit d'épreuves à la fois individuelles et d'équipes. Faisant partie du comité directeur de l'U. C. I. (cyclisme), il interviendra dans ce sens auprès de son comité. M. *Brundage* fait remarquer que ces questions techniques seront encore discutées avec les F. I. Le D^r *Fried* (Autriche) propose la suppression des remplaçants dans les sports individuels, et de ne les autoriser que dans les sports d'équipes. M. *de Stefani* (Italie) se déclare d'accord avec le rapport de la commission *von Frenckell*. Le nombre des officiels et des journalistes devrait être fixé par le C. I. O. Il est en faveur de la participation des femmes dans tous les sports qui leur sont appropriés. Il pense qu'il faut être prudent lorsqu'il s'agit de la suppression de sports d'équipes. Ce fait serait contraire à l'esprit olympique. M. *Capriles* (Antilles néerlandaises): On ne peut pas supprimer entièrement les remplaçants. En football, par exemple, vingt joueurs doivent pouvoir être présents, alors que onze seulement prennent part à un match. Il propose donc plutôt la réduction du nombre des équipes, mais non de celui des athlètes.

Le D^r *Ferreira Santos* (Brésil) propose de prendre acte du rapport *von Frenckell*, qui devrait être envoyé également aux F. I. afin de leur permettre d'émettre leur point de vue auprès du C. I. O. *Adopté.*

XV^{es} Jeux olympiques d'Helsinki.

M. *de Stefani* (Italie) propose à l'assemblée un vote de félicitations et de remerciements au comité organisateur des Jeux d'Helsinki, ainsi qu'à son président, M. *von Frenckell*, pour la parfaite organisation de ces Jeux. (Vifs applaudissements.)

Elimination des sports d'équipes et des femmes.

M. *Brundage* fait remarquer qu'aucune décision ne pourra être prise cette année sur ces deux problèmes, car de violentes oppositions se sont manifestées. Une discussion serait donc superflue, puisque certaines opinions ont déjà été émises tout à l'heure à ce sujet. M. *Soich* (Yougoslavie) pense qu'il serait néanmoins intéressant d'entendre le point de vue des C. N. O., ne serait-ce que pour orienter le C. I. O. sur les idées générales qui seraient émises ici. En ce qui le concerne, il est opposé à l'élimination des femmes. Quant à la réduction du programme, il ne la conçoit que sous la forme d'une réglementation dans certains détails. Nous devons suivre l'évolution du mouvement sportif, qui a pris une considérable extension dans le monde. Les Jeux olympiques en sont le but final. M. *Soich* se déclare d'accord de réduire le nombre d'officiels, etc., mais non le nombre des sports. Le Dr *Fried* (Autriche) pense qu'il serait heureux pour tout le mouvement olympique que le C. I. O. décide de ne supprimer aucun sport, et de ne pas exclure les femmes des Jeux. M. *Brundage* approuve la suggestion du Dr *Fried*, qu'il transmettra au C. I. O.

M. *de J. Iglesias* (Cuba) déclare que le travail de la commission von *Frenckell* est excellent. C'est au C. I. O. de trancher ce problème, après avoir pris note des suggestions émises ici. Il estime que le facteur économique est moins important que le facteur temps, puisque le programme des Jeux doit se dérouler en quinze jours. M. *Siperco* (Roumanie): L'idée olympique préconise la réunion de tous les athlètes du monde dans un esprit de camaraderie. Limiter le nombre des athlètes à 5000 comme le prévoit la commission serait une erreur. La question matérielle joue un rôle secondaire. Il propose que le nombre des excédents, qu'il s'agisse d'officiels ou d'athlètes remplaçants, soit compensé par le versement d'une indemnité supérieure à celle que les athlètes et officiels normalement inscrits paient aux organisateurs. La présence de ces remplaçants et officiels leur permettrait de s'inspirer de l'idéal olympique. M. *Bustamente* (Venezuela) estime qu'une réduction du programme ne sera jamais un succès. Il est opposé à toute élimination des sports d'équipes et des femmes. Il en est de même de la réduction des remplaçants. Nous allons en face d'une augmentation de l'importance des Jeux, plutôt que vers une réduction. Il appartient au C. I. O. avant tout de choisir avec soin la ville qui désire organiser les Jeux, et de se rendre compte de ses capacités d'organisation.

M. *Rivera Bascur* (Chili): Nous devons trouver une solution pour améliorer les Jeux dans le sens d'une simplification, et non par le moyen d'une élimination systématique des épreuves. Les F. I. ont trop d'intérêts particuliers pour que nous négligions de tenir compte de leurs désirs.

M. *E.-J. Monages* (Porto-Rico) pense que

des restrictions sont nécessaires, mais à son point de vue, les réductions se feront automatiquement pour Melbourne. Inutile donc de prendre des mesures restrictives aujourd'hui. Il saisit cette occasion pour demander la reconnaissance officielle de la langue espagnole, qui est parlée dans vingt et un pays. M. *Rodriguez Rosselli* (Argentine) propose de clore la discussion et de renvoyer toutes les suggestions émises aujourd'hui à la commission von *Frenckell*. *Adopté*.

Financement des équipes olympiques.

M. *Brundage* ouvre la discussion sur ce sujet, estimant que certains C. N. O. ont intérêt à connaître les façons de procéder dans d'autres pays. La question de l'indépendance et de l'autonomie des C. N. O. est une des règles essentielles du C. I. O. Le sport doit rester libre et indépendant. Malheureusement, les questions financières sont des problèmes propres à tous les C. N. O., et souvent ils dominent. Le Dr *Fried* (Autriche) rappelle que M. *Popplimont* (Belgique) a étudié ce problème très à fond, et par l'intermédiaire de la chancellerie du C. I. O., il a adressé un rapport très complet aux C. N. O. L'orateur sait que certains C. N. O. sont dépendants de l'aide gouvernementale et sont de ce fait liés. Certains gouvernements imposent leur loi aux C. N. O. Ce problème se heurte à deux tendances significatives: ou bien obtenir l'aide gouvernementale sans laquelle certains C. N. O. ne sauraient vivre, ou bien rester totalement indépendants et n'avoir aucune activité. M. *Brundage* estime que ce n'est que par l'union du C. I. O., des C. N. O. et des F. I. qu'une solution pourra un jour ou l'autre être trouvée, afin de conserver l'entière indépendance des C. N. O. Plus nous serons unis et forts, plus nous serons respectés.

M. *Rivera Bascur* (Chili) informe l'assemblée que son comité est financé par l'initiative privée et par son gouvernement. Ce dernier ne s'est jamais ingéré dans les affaires du comité, qui de ce fait est totalement indépendant. M. *de Stefani* (Italie): La meilleure façon de conserver l'indépendance d'un C. N. O. réside dans l'élection de ses dirigeants, qui devrait être faite de façon libre et démocratique. Le résultat devrait être communiqué à la chancellerie du C. I. O. à Lausanne régulièrement. Le Dr *Ferreira Santos* (Brésil) informe que son comité est entièrement indépendant, et qu'il ne subit aucune interférence gouvernementale. Le système de financement de son comité est le même qu'au Chili. M. *Bustamente* (Venezuela) dit que son gouvernement respecte les organisations sportives de son pays et que son comité est absolument libre et indépendant. M. *de J. Iglesias* (Cuba) dit que le problème qui nous préoccupe aujourd'hui a déjà été discuté l'an dernier à la réunion d'Oslo. La situation du Chili et du Brésil est à peu près identique à celle de tous les pays de l'Amérique latine, et c'est également le cas pour Cuba. Le meilleur moyen pour un comité d'assurer son indépendance, c'est

d'élire à la tête des C. N. O. des hommes absolument intègres et désintéressés. Le D^r *Gruss* (Tchécoslovaquie): Le C. N. O. tchécoslovaque est dépendant d'une organisation gouvernementale qui s'intitule (traduction anglaise) « State Institution for Physical Education ». Ses dirigeants sont des fonctionnaires de cette institution. Il croit savoir que cette situation est la même dans toutes les démocraties populaires. Lord *Burghley* (Grande-Bretagne) dit que son comité ne reçoit absolument aucune aide gouvernementale. Son financement provient du public uniquement. En Nouvelle-Zélande, le gouvernement émet chaque année pendant les quinze jours précédant la fête de Noël un timbre-poste avec surcharge dont le bénéfice est remis aux organisations sportives. En Grande-Bretagne, avant les Jeux d'Hel-sinki, 400 000 enfants ont remis un penny à une souscription publique en faveur du fonds olympique. Le produit de cette souscription fut de 13 000 livres sterling. M. *Soich* (Yougoslavie): Son comité reçoit une aide gouvernementale, mais la plupart des fonds proviennent d'une taxe de 3% volontairement acceptée par toutes les organisations sportives du pays. Cette taxe est prélevée sur les recettes de toutes les rencontres sportives. M. *Bolanaki* (Grèce): Le C. N. O. de ce pays est financé par des dons personnels. Il peut arriver qu'une aide gouvernementale soit accordée, mais elle l'est alors à titre de cadeau. M. *von Frenckell* (Finlande) dit que dans son pays, le gouvernement n'est jamais intervenu.

Séance levée à 13 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE à 15 h. 30

Organisations, dirigeants, athlètes et directeurs de stades professionnels.

M. *Brundage* soumet à la discussion générale le cas de ces organisations ou personnes intéressées au sport professionnel qui ne devraient pas être admises au sein des C. N. O. Il faut cependant faire une distinction entre un fonctionnaire administratif salarié, qui peut être considéré comme parfait amateur, puisque non intéressé au sport professionnel, et des entraîneurs salariés par exemple. M. *von Frenckell* (Finlande) estime que les directeurs de stade ne doivent pas être considérés comme professionnels. Ils sont simplement des fonctionnaires salariés. Lui-même a été en tant qu'amateur directeur de stade pendant de nombreuses années. Après discussion, le président passe au vote. Il est décidé:

- a) un athlète professionnel ne peut être admis au sein d'un C. N. O.;
- b) il en est de même pour toutes organisations ou dirigeants intéressés au sport professionnel;
- c) les directeurs de stade ne font pas l'objet de cette interdiction, car chaque cas doit être traité séparément.

M. *Brundage* fait part à l'assemblée qu'une délégation de trois membres du comité organisateur des Jeux de Melbourne se trouve à Mexico. Elle doit être entendue par le C. I. O. dans deux ou trois jours. De ce fait, il estime qu'aucune discussion n'est nécessaire aujourd'hui. Toutefois, M. *Weir* tient à donner quelques explications sur la bonne marche de l'organisation, qui est satisfaisante à tous points de vue. Il donne toutes assurances aux délégués quant au succès des Jeux de la XVI^e Olympiade. La seule question encore en suspens et qui n'a pas trouvé de solution est celle de la quarantaine de six mois imposée aux chevaux étrangers par une loi nationale australienne. M. *Weir* espère cependant pouvoir aboutir dans ses démarches, sans toutefois pouvoir donner aucune garantie. Le général *Stoytchev* (Bulgarie), ayant appris que le budget des Jeux de Melbourne s'élevait à 10 millions de dollars, estime cette somme insuffisante pour mener les Jeux à bien. Deux ou trois millions supplémentaires lui paraissent être nécessaires. Quant au problème équestre, il devrait absolument trouver une solution au cours de ces prochains mois.

Rapport sur les Jeux d'hiver de Cortina 1956.

Ce rapport a été remis à tous les délégués et M. *de Stefani* ne peut que le confirmer, tout en se mettant à la disposition des délégués qui désireraient avoir des renseignements supplémentaires.

Protection des termes olympiques.

M. *Brundage* rappelle aux membres les démarches qui sont en cours en Suisse, afin d'obtenir la signature d'une convention internationale à Genève, en vue de la protection de nos termes olympiques. Le C. O. suisse a chargé un de ses membres, M^e *Hafner*, avocat à Genève, de s'occuper de la question, et il espère qu'avec l'accord du Gouvernement suisse, cette réunion internationale pourra bientôt être convoquée. Sans doute, tous les C. N. O. ont fait l'expérience dans leur pays des nombreux abus dans l'utilisation de nos emblèmes à des fins commerciales. Aux Etats-Unis, où les termes et emblèmes sont protégés par une loi, tous les abus sont traduits devant des tribunaux, par le Comité olympique des U. S. A. Le D^r *Fried* (Autriche) espère que les démarches effectuées en Suisse aboutiront bientôt. M. *Henninger*, président du C. O. suisse, lui a déclaré récemment que certaines difficultés s'étaient élevées au sein du Gouvernement suisse. Sur la demande du président, M. *O. Mayer*, chancelier, répond en donnant toutes assurances à ce sujet. Il ne s'agit plus que d'une question de quelques mois encore. M. *Brundage* demande au chancelier d'intervenir auprès du C. O. suisse et de M^e *Hafner*, afin que les choses soient activées. M. *Karl Ritter von Halt* (Allemagne) cite quelques exemples grotesques qui se sont passés en Allemagne. Dans chaque cas, il est intervenu. Le *Prince Axel*

(Danemark) ainsi que le Dr *Ferreira Santos* (Brésil) déclarent que dans leur pays la protection est assurée par une loi nationale.

Démonstrations politiques pendant les Jeux.

M. *Brundage* demande aux C. N. O. d'intervenir dans leurs pays, afin qu'aucune démonstration politique n'ait lieu pendant les Jeux. M. *von Frenckell* (Finlande) dit que cela concerne la police locale de la ville où se disputent les Jeux, et non le C. I. O. ou les C. N. O. Nous pouvons seulement faire une recommandation. M. *Soich* (Yougoslavie) demande des explications à ce sujet. S'agit-il de démonstrations sur les stades, au village olympique, ou en ville? S'il s'agit de démonstrations en ville, cela ne nous concerne pas. S'il s'agit de démonstrations dans les stades ou au village, il ne peut qu'approuver l'interdiction de telles démonstrations. M. *Brundage* estime que les C. N. O. ne devraient pas participer à des démonstrations politiques pendant les Jeux. En dehors des Jeux, et en ville, il est évident que cela ne tombe pas sous notre juridiction.

Remplacement des hymnes nationaux par un hymne olympique.

M. *Brundage* pense qu'il serait nécessaire de remplacer les hymnes nationaux par un hymne olympique ou une sonnerie de trompettes lors de la remise des médailles. Les hymnes nationaux sont souvent très longs, tandis qu'une brève sonnerie de trompettes simplifierait considérablement les choses. Après discussion, l'unanimité des délégués est en faveur du statu quo.

Classement par points et par pays.

Tous les délégués présents se déclarent d'accord qu'il ne doit exister aucun classement par points et par pays, et ils recommandent au C. I. O. d'annoncer cette règle dans tous les programmes et brochures des Jeux.

Réunion avec les C. N. O.

M. *Brundage* demande à quelle fréquence ces réunions de la C. E. avec les C. N. O. devrait être tenue. Il estime qu'elles sont très importantes pour le mouvement olympique. Au vote, 18 voix s'expriment pour une réunion tous les deux ans et 9 pour une réunion tous les quatre ans. Elles auront donc lieu tous les deux ans.

Amateurisme dans le sport du football.

M. *Brundage* signale que cette question a été portée à l'ordre du jour, parce que certains C. N. O. ont eu des difficultés à ce sujet. Ce problème a été porté au jugement de la F. I. F. A. qui, cette année encore, va étudier un statut de l'amateurisme. Nous n'ignorons pas en effet que certaines équipes qui participeraient aux Jeux étaient composées de joueurs professionnels.

M. *von Frenckell* (Finlande), en tant que

vice-président de la F. I. F. A., déclare que cette organisation est une fédération amateur, contrôlant également le football professionnel.

Une longue discussion s'ensuit.

M. *Brundage* estime que la difficulté réside dans le fait que ce sont les C. N. O. qui n'ont pas été assez stricts dans certains cas. La faute n'incombe pas à la F. I. F. A., mais uniquement aux C. N. O. en cause.

M. *Soich* (Yougoslavie) dit qu'il existe une institution dans son pays, dénommée (trad. anglaise) « Court of defence of amateurism ». C'est elle qui règle tous les cas douteux et les communique aux C. N. O. Il admet que les athlètes nécessaires, mais capables, sont aidés par le C. N. O., qui facilite leur entraînement. Tant que ces athlètes ne vivent pas du sport, nous les considérons comme étant des amateurs. Notre institution contrôlant l'amateurisme est considérée dans notre pays comme étant le système le plus sûr. M. *Brundage* rappelle qu'il n'y a qu'une solution au problème de l'amateurisme: ceux qui donnent au sport sont amateurs, tandis que ceux qui reçoivent du sport sont des professionnels. M. *Bustamente* (Venezuela) dit que la F. I. F. A. est un organisme plein d'expérience, mais il serait souhaitable qu'au sein même de cette fédération, on trouvât un système de séparation des pouvoirs.

Séance levée à 19 h. 15.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1953
à 9 h. 30

Concours d'art.

M. *Brundage* signale que les concours d'art intéressent surtout les professionnels, qui ne manquent pas de tirer profit de leurs œuvres primées. Le C. I. O. va étudier ce problème, mais il désirerait connaître l'avis des C. N. O. Le Dr *Gruss* (Tchécoslovaquie) pense que si nous maintenons les concours d'art, il faut les laisser ouverts à tous les artistes sans distinction. Le Comte *Thaon di Revel* (Italie) est contre toute limitation ou restriction. Il estime que nous devrions maintenir les concours d'art, tout en limitant le nombre des compétitions à 5, soit peinture, littérature, sculpture, musique et architecture. Le Dr *Fried* (Autriche) parle dans le même sens, et il rappelle que l'exposition d'art d'Helsinki n'avait qu'un intérêt très relatif. Le Dr *Ferreira Santos* (Brésil) est en faveur du maintien des concours d'art, conformément à nos règles. Lord *Burghley* (Grande-Bretagne) se déclare d'accord avec les orateurs précédents. Les concours d'art doivent être considérés par nous comme un héritage des temps anciens. Par contre, il est d'avis que l'on devrait supprimer la remise de médailles, puisque les artistes professionnels peuvent y participer, et ne remettre aux concurrents que des diplômes. Ainsi, on établirait une nette distinction entre les athlètes et les

artistes. M. *Brundage* rappelle que nos règles prévoient que les œuvres présentées doivent être limitées à des sujets exclusivement sportifs. M. *Moenck* (Cuba) dit que nous avons des règles nationales qui régissent le sport, mais, à sa connaissance, il n'existe aucune réglementation nationale concernant les arts. En architecture, par exemple, une équipe de dessinateurs peut soumettre un projet, qui sera présenté sous un seul nom prétendant être l'auteur du projet, ce qui n'est pas le cas. Il n'existe donc aucun contrôle. M. *von Frenckell* (Finlande) est en faveur des concours, sans aucune restriction, et qu'il ne soit pas donné de médailles, comme l'a proposé Lord *Burghley*, mais seulement des diplômes. M. *Soich* (Yougoslavie) plaide en faveur des concours d'art, qui sont à son avis le meilleur lien d'échanges de vues culturels entre les peuples. Aucune institution internationale n'est plus qualifiée pour la mise sur pied de ces concours que le C. I. O., à l'occasion des Jeux olympiques. Il s'oppose à toute restriction, qui serait une injustice sociale. Par contre, il se déclare d'accord de supprimer la remise de médailles, et de remplacer ces dernières par des diplômes. M. *Bustamente* (Venezuela) part du point de vue que les concours d'art ne sont pas un succès. Si nous les réglementons encore, le succès n'en sera pas plus grand. Il ne croit pas non plus qu'une œuvre primée aux Jeux olympiques ait un retentissement mondial. Il propose le statu quo, avec la remise de diplômes seulement. M. *Siperco* (Roumanie) pense que nous ne pouvons pas parler de professionnalisme dans le cas des concours d'art. Nous avons affaire à des artistes tout court. Ces concours contribuent au succès des Jeux sur le plan culturel. Il est en faveur du maintien de ces concours, sans restriction.

Remise de cadeaux aux athlètes vainqueurs.

M. *Brundage* cite le cas de l'athlète brésilien da Silva, vainqueur olympique et mondial du triple saut à Helsinki, auquel une maison devait être offerte par souscription publique. Da Silva, dès qu'il eut connaissance de cette offre, l'a immédiatement refusée, préférant conserver son titre d'amateur. Cependant, tous les athlètes ne s'en tiennent pas au code de l'amateurisme, raison pour laquelle ce problème est soumis à l'appréciation des délégués présents, en vue de l'établissement d'une règle. M. *Weir* (Australie) cite le cas semblable d'une athlète de son pays à laquelle de nombreux cadeaux furent offerts. Le maire de son village étant intervenu auprès du C. N. O. australien, ce dernier a interdit à l'athlète en question d'accepter ces cadeaux. Il pense qu'un règlement devrait être établi par le C. I. O. dans le but d'éviter de tels abus. Le D^r *Ferreira Santos* (Brésil) estime que l'article 38 de nos règles doit suffire, car il est très clair. Il y est stipulé qu'un athlète viole les règles de l'amateurisme s'il retire du sport un profit matériel direct ou indirect. C'est, basé sur cette règle, que le C. O. brésilien n'a pas autorisé l'athlète

da Silva à recevoir le cadeau prévu (les détails de cette affaire ont paru dans le *Bulletin officiel du C. I. O.* N^o 37). Le D^r *Fried* (Autriche) pense que la situation dans les différents pays du monde varie selon les coutumes. Si l'on devait établir une règle, il faudrait la prévoir facilement assimilable dans le monde entier. En fait, l'athlète devrait avoir une occupation stable, lui permettant de vivre, et ce principe devrait déjà être inculqué à la jeunesse. Lord *Burghley* (Grande-Bretagne) développe une théorie sur le sens de l'amateurisme. L'idéal de l'amateurisme doit s'appliquer non seulement sur le stade, mais également dans la vie civile. « En Grande-Bretagne, nous nous préoccupons de ce problème, qui doit être réglementé selon l'évolution des temps modernes. » M. *Rivera Bascur* (Chili) pense que de grands efforts doivent être faits dans ce domaine par les C. N. O. Nous devons voir la réalité en face, et établir une réglementation. En effet, nous sommes très touchés par le matérialisme de notre temps, et nous devons défendre l'idéal « romantique » de l'amateurisme. Il propose la nomination d'une commission pour étudier ce problème. M. *Brundage* dit que l'amateurisme est un problème très subtil. Il est un état d'esprit et d'honneur. Il est difficile de le réglementer par des textes. Celui de l'article 38 de nos règles devrait suffire. Il appartient donc aux C. N. O. d'appliquer strictement cet esprit, qui est celui qui nous anime. M. *Bolanaki* (Grèce) se demande pourquoi nous discutons ce problème ici, malgré son importance. Nos règles sont claires et elles doivent suffire. Toute autre réglementation ne changera rien à la question. Tout athlète qui accepte un cadeau matériel se classe dans le rang des professionnels; la chose est Claire et doit être comprise dans ce sens. Le Comte *Thaon di Revel* (Italie) fait un appel aux C. N. O. pour qu'ils veillent à l'observation de nos règles.

Articles 25 et 45 des règles.

M. *Brundage* introduit le sujet, et donne quelques explications sur la façon d'appliquer les règles art. 25 et 45. Il part du point de vue que les C. N. O. ne doivent reconnaître en tant que membres de leur comité que les fédérations nationales amateurs, à l'exclusion de tout organisme dirigé commercialement, politiquement ou professionnellement. Ils ne doivent pas reconnaître non plus les fédérations non affiliées aux fédérations internationales. Une fédération nationale non reconnue par le C. N. O. de son pays ne peut pas prendre part aux Jeux olympiques. L'article 45 des règles s'applique également aux engagements pour les Jeux olympiques. S'il survient une controverse dans le pays, il existe toujours un droit d'appel au C. I. O. M. *von Frenckell* (Finlande), désirerait que ces règles soient appliquées strictement à l'avenir, et que des faits tels que ceux qui se sont produits aux Jeux de Saint-Moritz (hockey sur glace) et Helsinki (lutteurs suisses) ne se reproduisent plus. M. *Brun-*

dage donne l'assurance formelle que les règles seront strictement observées à l'avenir.

Propositions diverses.

M. *Rivera Bascur* (Chili): Afin de renforcer l'autonomie et l'autorité des C. N. O., l'orateur désirerait qu'une réglementation stricte soit ordonnée par le C. I. O. en ce qui concerne les rapports sportifs entre les pays. M. *Brundage* fait remarquer que cette question est hors de la compétence du C. I. O., sa juridiction ne s'étendant que sur les Jeux olympiques. Un tel contrôle incombe aux F. I. Quant aux Jeux régionaux, ceux-ci sont régis par des règles spécialement établies par le C. I. O., et applicables seulement lorsque ces Jeux lui demandent son patronage. Le D^r *Fried* (Autriche) propose que le 60^e anniversaire de la fondation du mouvement olympique moderne soit célébré dans le monde entier par les soins des C. N. O. *Adopté.*

Films olympiques.

M. *Brundage* informe les délégués que, selon les règles olympiques, les organisateurs des Jeux ont le monopole du film officiel pen-

dant une année. Ils n'est pas disponible avant ce délai. Certains C. N. O. regrettent cette longue attente et désireraient la révision de cette règle.

Une longue discussion s'ensuit et le problème est renvoyé au C. I. O.

Langue espagnole.

M. *Rivera Bascur* (Chili) demande la reconnaissance officielle de la langue espagnole, parlée par 300 millions d'individus dans vingt et un pays du monde. Il est heureux de souligner l'excellent esprit qui a régné au cours de cette réunion. Il remercie le président de l'aimable accueil qui a été réservé aux représentants des C. N. O., et il affirme que le Comité olympique du Chili restera loyal et fidèle envers le C. I. O. M. *Brundage* informe les délégués que la question de la langue espagnole a été portée à l'ordre du jour de la session du C. I. O.

Séance levée à 13 h. 30.

<i>Le président:</i>	<i>Le chancelier:</i>
AVERY BRUNDAGE.	OTTO MAYER.

Déclaration faite par M. Avery Brundage à Mexico

Les membres du C. I. O. considèrent avec sympathie la requête tendant à la reconnaissance de l'espagnol comme langue officielle, formulée par leurs collègues de langue espagnole qui constituent un élément important au sein du Comité.

Malheureusement, une telle modification des règles nécessite les deux tiers des voix.

Le Comité accepte la proposition du Baron de Guell, spécifiant que la traduction simultanée soit pratiquée lors des futures sessions, permettant ainsi aux membres de s'exprimer dans leur propre langue.

En outre, il a été décidé que les procès-verbaux, le bulletin et les circulaires du Comité seront également publiés en langue espagnole.

Au Musée olympique de Lausanne

M. J.-Sigfrid Edström, président d'honneur du C. I. O., vient d'adresser à Lausanne, pour le Musée olympique, un envoi contenant dix-sept objets—dont certains de valeur. Le Comité adresse ses chaleureux remerciements à M. Edström pour son geste si généreux et fort apprécié puisqu'il va enrichir le Musée du C. I. O.

Fédération internationale de médecine sportive

Sur la demande de cette fédération, nous publions volontiers la circulaire qui suit et

qui a été adressée aux membres affiliés de cette fédération. Que ceux qui s'intéressent à la question veuillent bien se mettre en rapport avec la F. I. M. S.

Rome, Foro Italico, mars 1953.

Cher collègue,

Dans le but de recueillir une bibliographie mondiale concernant la médecine sportive (c'est-à-dire la biologie, la pathologie, la thérapeutique applicable à la gymnastique, aux jeux et aux sports), nous demandons votre collaboration, en vous priant de vouloir bien remplir la formule ci-jointe et de nous la renvoyer dans le plus bref délai.

Les données ainsi recueillies seront régulièrement publiées et nous aurons soin de vous envoyer une copie en hommage.

Nous serions heureux aussi de recevoir des exemplaires et des extraits des ouvrages parus, ayant l'intention d'instituer une bibliothèque centrale selon le plan des travaux établi par le Comité exécutif de la F. I. M. S.

Avec tous nos remerciements, veuillez agréer, cher collègue, l'assurance de nos sentiments très distingués.

Prof. Albert Govaerts,
président.

Prof. Giuseppe La Cava,
secrétaire général.

QUESTIONNAIRE

1. La femme peut-elle se livrer sans inconvénient au sport de l'aviron en général?
2. Peut-elle en tirer des bienfaits?